

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 14 AVRIL 2023

N° 2023-169 SENTIER D'AMANÉA – LOCATION DE SANITAIRE MOBILE

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la délibération n° 138/10 du 1^{er} décembre 2010 décidant l'aménagement touristique des lacs,

La Communauté de communes s'occupe de l'aménagement touristique et de la mise en place d'activités autour des 3 lacs du Pays de Chantonnay : les lacs de l'Angle Guignard à Chantonnay, de Rochereau à Sigournais et de la Vouraie à Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis.

Pour le public visitant le sentier d'Amanéa, situé au lac de la Vouraie, la Communauté de communes installe un sanitaire mobile sur le parking durant la période du 26 avril au 31 octobre 2023.

La Présidente accepte le devis de WC LOC pour un montant de 2 446,03 € HT.

À CHANTONNAY, le 14 avril 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 18/04/2023.